



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS NOS 1505-02 ET 1760**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1505-02 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n° 1505 régissant l'approvisionnement en eau potable afin d'abroger les articles 10 à 12

QUE le règlement n° 1760 intitulé :

Règlement sur les branchements à l'égout et à la conduite d'eau

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 19 novembre 2018.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt et unième (21^e) jour du mois de novembre deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca